

FCP de droit français

**PREVAAL AGGREGATE
OBLIGATIONS**

RAPPORT ANNUEL

au 29 décembre 2023

**Société de gestion : PREVAAL FINANCE
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : Ernst & Young et Autres**

PREVAAL FINANCE - 1 Place Zaha Hadid - 92400 - Courbevoie

Sommaire

	Pages
1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	16
6. Comptes de l'exercice	20

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS

ISIN : FR0007457387

Fonds commun de placement (FCP) géré par PREVAAL FINANCE

Nom de l'initiateur : PREVAAL FINANCE

Site internet : <https://www.prevaalfinance.fr/>

Devise du produit : EUR

Contact : Appelez le +33 1 49 07 39 82 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de PREVAAL FINANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. PREVAAL FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP12000013.

Date de production du document d'informations clés : 01/07/2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS (ici, « l'OPCVM » ou "le FCP" ou « l'OPC ») est un fonds Commun de Placement de droit français.

Durée : L'OPC a été créé le 31 mars 1990 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : Cet OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance annuelle (nette de frais) supérieure à celle de l'indice composite 33% Bloomberg Euro Aggregate 1/5 ans (code Bloomberg : I10463EU) / 67% Bloomberg Euro Aggregate toutes maturités (code Bloomberg : LBEATREU).

La stratégie du Fonds consiste à sélectionner en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion, des obligations y compris des titres subordonnés remboursables, jusqu'à 100% de l'actif net, et des obligations convertibles, dans la limite de 10% de l'actif net, ainsi que d'autres titres de créances libellés en euros et cotés sur une place des pays participants à l'Euro ou de Londres, et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques.

Le Fonds sera investi jusqu'à 100% de l'actif net, directement ou via des OPCVM et/ou FIA en titres de créances de toute nature (obligations de toutes maturités, à taux fixe ou taux variable, indexées sur l'inflation), libellés en Euro et cotés sur une place des pays participants à l'Euro ou de Londres et émis tant par des émetteurs publics que privés.

Le Fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de son actif net.

Les investissements seront notés au minimum A- ou équivalent par une agence de notation reconnue (notation du titre, ou à défaut de l'émetteur). La note retenue est la plus basse des deux meilleures notes attribuées par les agences de notation.

Cependant, le Fonds pourra investir dans des titres dont la notation est inférieure à A- et supérieure ou égale à BBB- selon Standard & Poor's, Fitch Ratings, Moody's (ou en l'absence de notation par les agences, jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) dans la limite de 20% de l'actif net, et dans la limite de 1% de l'actif net, des titres de rating BB+ dont la maturité est inférieure à 3 ans.

L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit tout en tenant compte de la réglementation AGIRC/ARRCO.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences reconnues et reposent aussi sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché de la société de gestion.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de 0 à 10.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 50% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM et/ou FIA français ou européens monétaires et obligataires, principalement pour ses placements de trésorerie, ou si de tels investissements permettent d'obtenir une rentabilité meilleure que les produits de taux habituels.

Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés notamment en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille contre les risques de taux et de change, de moduler la sensibilité du portefeuille au sein de la fourchette définie et pour faire face à des flux de souscriptions-rachats. Il pourra également réaliser des opérations d'arbitrage dans un but de reconstitution de l'exposition synthétique au risque de taux.

Le Fonds pourra investir dans des titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de son actif net (en obligations convertibles dans la limite de 10% de l'actif net ; en BMTN, EMTN et obligations puttables/callables dans la limite de 100% de l'actif net). L'engagement issu des dérivés et des titres intégrant des dérivés est limité à 100% de l'actif net.

Le Fonds pourra faire l'objet d'une surexposition jusqu'à 110% de l'actif net via des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

Indicateur de référence : Indice composite 33% indice Bloomberg Euro Aggregate 1/5 ans (code Bloomberg : I10463EU / 67% indice Bloomberg Euro Aggregate toutes maturités (code Bloomberg : LBEATREU).

Affectation des revenus : Capitalisation.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré (J-1) à Paris avant 11 heures CET, par le dépositaire à l'exception des jours fériés légaux en France.

Fréquence de valorisation : La valeur liquidative est établie tous les jours où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs et plus particulièrement destinée aux souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/UE du groupe B2V et entités partenaires.

Assurance : Non applicable.

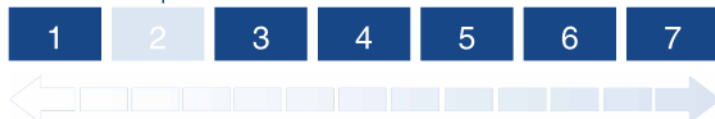
Date d'échéance : Ce produit n'a pas de date d'échéance.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://www.prevaalfinance.fr/> ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : PREVAAL FINANCE - Service Clients - 1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie - Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 3 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 610 € -13.90%	8 450 € -5.46%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 610 € -13.90%	8 700 € -4.54%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 680 € -3.20%	9 850 € -0.50%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 420 € 4.20%	10 770 € 2.50%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre octobre 2019 et octobre 2022, intermédiaire entre juin 2016 et juin 2019 et favorable entre août 2013 et août 2016.

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarii et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 3 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si PREVAAL FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du produit sont conservés par le dépositaire de votre produit, Caceis Bank. Les fonds de l'investisseur ou les revenus de l'OPC sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de l'OPC dans les livres d'un établissement bancaire tiers (le dépositaire du Fonds). Par conséquent, le défaut de PREVAAL FINANCE n'aurait pas d'impact sur les actifs de l'OPC. L'OPC ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	445 €	557 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.45%	1.84% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.34% avant déduction des coûts et de -0.50% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	400 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.36% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	35 EUR
Coûts de transaction	0.11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chez Caceis Bank, elles sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent en J+2 ouvrés. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société PREVAAL FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société PREVAAL FINANCE : veuillez contacter la société PREVAAL FINANCE, par courriel (contact@prevaalfinance.fr) ou par courrier, de préférence avec A/R (PREVAAL FINANCE – 1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie - Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société contact@prevaalfinance.fr
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.prevaalfinance.fr/prevaal-aggregate-obligations/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.prevaalfinance.fr/reglementation/>

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de PREVAAL FINANCE et ne soit pas satisfait de la réponse de PREVAAL FINANCE qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Concernant le fonds Prevaal Aggregate Obligations il y a eu un changement de Benchmark :

Ancienne version :

Indicateur de référence : Indice composite 67% indice Bloomberg Euro Aggregate 1/5 ans (code Bloomberg : I10463EU / 33% indice Bloomberg Euro Aggregate toutes maturités (code Bloomberg : LBEATREU).

Nouvelle version :

Indicateur de référence : Indice composite 33% indice Bloomberg Euro Aggregate 1/5 ans (code Bloomberg : I10463EU / 67% indice Bloomberg Euro Aggregate toutes maturités (code Bloomberg : LBEATREU).

3. RAPPORT DE GESTION

Environnement macro-économique

D'une part, l'inflation a connu un très net ralentissement, après avoir atteint des plus hauts de plusieurs décennies à l'automne 2022. Cette normalisation s'explique à la fois par un retour à la normale dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (après les perturbations importantes induites par la crise du COVID) et par la modération des prix de nombreuses matières premières, qui avaient flambé à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine. Toutefois, malgré ces progrès significatifs en termes d'inflation, le rythme de hausse des prix se trouvait encore sur des niveaux supérieurs à 2% en fin d'année 2023, soit au-dessus des objectifs de long terme des banquiers centraux.

D'autre part, alors même que le consensus des économistes prévoyait une récession imminente à la fin de 2022, la croissance économique mondiale a fait preuve d'une résistance inattendue face à la poussée inflationniste et au resserrement monétaire significatif opéré par la plupart des grandes banques centrales. L'économie américaine s'est notamment distinguée du reste du monde par sa vigueur surprenante, avec un rythme de croissance voisin de 2,5% en moyenne sur l'année 2023. Celui-ci a été soutenu par la baisse de l'épargne accumulée par les ménages lors de la crise du COVID et par le caractère très expansionniste de la politique budgétaire. La croissance économique a été beaucoup plus limitée en Europe, puisque l'activité a connu une quasi-stagnation au cours de l'année 2023. L'économie allemande, poids lourd de la zone Euro, s'est notamment distinguée par une récession industrielle assez marquée.

Environnement financier

Concernant les marchés financiers, après une année 2022 marquée par une baisse importante et concomitante des marchés obligataires et actions, négativement affectés par la forte poussée de l'inflation et par la remontée rapide et importante des taux d'intérêt à court terme, l'année 2023 s'est achevée sur des performances très positives, grâce en particulier à des rebonds spectaculaires au cours des deux derniers mois de l'année.

Les marchés obligataires, encore chahutés jusqu'à l'automne après le krach de 2022, ont connu une fin d'année euphorique grâce au changement de ton des banquiers centraux, qui ont commencé à évoquer une future baisse des taux directeurs pour 2024, permise par les progrès en termes de désinflation. En quelques semaines, les rendements des obligations d'Etat à 10 ans se sont ainsi détendus de plus de 100 points de base aux Etats-Unis et en Europe. Au final, environ un tiers de la baisse des marchés obligataires enregistrée en 2022 a ainsi été récupéré au cours de l'année 2023.

La résistance inattendue de l'économie mondiale, qui s'est traduite par une bonne tenue des profits des entreprises sur l'année 2023, et le début de recul des taux d'intérêt à long terme ont permis aux grands marchés actions d'afficher des performances à deux chiffres en 2023, certains d'entre eux enregistrant même de nouveaux plus hauts historiques en toute fin d'année. Aux Etats-Unis, les valeurs technologiques ont fait l'objet d'un engouement marqué de la part des investisseurs, portées notamment par la thématique de l'intelligence artificielle.

Politique de gestion

L'année 2023 a été une période pleine de contradictions pour la classe d'actifs obligataires. Elle devait être le théâtre de l'inversion des politiques monétaires restrictives des banques centrales, ayant entraîné un ralentissement économique tel que la récession aurait dû frapper des deux côtés de l'Atlantique... mais il n'en fut rien.

L'inflation est en net recul, mais le retour à la normale tant espéré ne s'est pas produit aussi rapidement que l'espéraient Jérôme Powell ou Christine Lagarde. Ainsi, les taux courts ont atteint leur pic après l'été, en parallèle de discours marquant la fin du cycle de hausse des taux le plus fort et le plus rapide des cinquante dernières années, mais désormais attentistes, repoussant ainsi d'autant les perspectives d'une première baisse des taux.

En l'absence de signe évident du retour d'une politique plus accommodante, nous avons, au sein de Prevaal Aggregate Obligations, conservé tout au long de l'année une sensibilité inférieure à celle de l'indice. Cependant, nous sommes restés très nettement surpondérés sur la poche crédit en raison de l'écartement observé en 2022. Malgré les soubresauts sur les primes de risque des émetteurs financiers durant le mois de mars, liés aux faillites de Silicon Valley Bank et de Crédit Suisse, l'activité économique des entreprises privées a été, somme toute, bonne au cours de l'année, ces dernières réussissant à naviguer à travers ce nouvel environnement de taux élevés.

Ainsi, les primes de risque se sont, dans l'ensemble, resserrées tout au long de l'année, avec une nette accélération au cours des deux derniers mois.

Ce positionnement (sous-sensibilité aux taux, surpondération crédit) a été très largement payant, permettant au fonds de terminer en hausse de 8,22 % par rapport à son indice, en hausse de 6,01 % sur l'exercice 2023.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	253 843 994,31	316 899 675,34
OFI RS MONETAIRE IC	49 929 171,31	72 542 614,63
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 25-05-43	34 974 666,67	
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-05-48	8 014 493,15	17 439 013,70
DNB BANK A 1.125% 20-03-23	12 099 164,38	12 000 000,00
BUND 4.25% 04/07/39	11 938 128,42	11 718 472,68
AXA 5.125% 04-07-23 EMTN	11 852 127,12	11 445 000,00
CIE DE FINANCEMENT FONCIER 3.625% 16-01-29	17 417 534,32	
EUROPEAN UNION 2.5% 04-10-52	17 406 027,40	
AQUIARIUS 4.25% 02-10-23 EMTN	7 199 883,56	10 036 000,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune « commission de mouvement » n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INFORMATION SUR LA SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES :

Conformément à la réglementation applicable résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instrument Financiers (MIF), PREVAAL FINANCE doit sélectionner ses intermédiaires selon des critères définis, pour leur services d'exécution d'ordres d'une part, et pour leurs services d'aide à la décision d'investissement d'autre part.

PREVAAL FINANCE réalise un examen annuel de sa politique de meilleure sélection de ses intermédiaires de marché. Ainsi, les gérants procèdent à une évaluation annuelle des intermédiaires sélectionnés lors d'un Comité d'évaluation au regard de 5 critères :

- Prix des instruments.
- Coût de l'exécution/Accès aux marchés primaires.
- Rapidité de l'exécution.
- Qualité de la recherche.
- Service de règlement/livraison.

PREVAAL FINANCE informe ses clients, par tout moyen approprié, de tout changement important de sa politique de sélection.

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE OU POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés par les entités du groupe.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Deux règlements européens marquent une étape majeure quant au Plan d'action pour la finance durable et apportent des précisions sur l'application et l'appréciation de ces critères ESG tout en imposant une transparence en matière de durabilité à l'ensemble des acteurs du secteur financier : le premier concerne la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement « Disclosure » [Sustainable Finance Disclosure Regulation (dit SFDR)] et le second l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le règlement « Taxonomie verte »).

L'article 29 de la Loi Energie Climat (LEC) modifie l'Article 173 de la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LETCV). Ce dernier vient compléter le dispositif visant à la neutralité carbone en imposant la prise en compte des risques associés au changement climatique et liés à la biodiversité dans leur politique de gestion des risques de durabilité.

Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « SFDR »

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion n'a pas classé l'OPCVM en tant que produit soumis à l'Article 8 ou à l'Article 9. Le fonds n'a pas vocation à promouvoir les caractéristiques ESG et n'a pas pour objectif l'investissement durable. Les risques de durabilité ne constituent pas un élément essentiel du processus d'investissement. Ces risques peuvent toutefois avoir un impact significatif sur le rendement du fonds.

L'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 « SFDR » relatif à la publication d'informations en matière de durabilité prévoit la publication d'une déclaration sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dit « PAI ». Le terme « PAI » ou « principal adverse impacts » en anglais est défini par l'UE comme « des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par l'entité juridique »

Prevaal Finance étant une société de gestion de moins de 500 salariés, la prise en compte des PAI s'effectue sur une base volontaire. A ce stade, les sociétés de gestion ne sont pas tenues de prendre en compte les incidences négatives en matière de durabilité.

A ce jour, Prevaal Finance ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement en raison de l'absence de données actuellement disponibles.

Cependant, Prevaal Finance suit de près les évolutions réglementaires et les travaux de place afin d'être en mesure de prendre en compte les principales incidences négatives dans son activité dans un futur proche. La décision relative à la prise en compte des principales incidences négatives sera revue annuellement.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Objectif

PREVAAL Finance a mis en place une politique de rémunération, conforme aux principes déontologiques définis par l'AFG, à l'arrêté du Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi du 3 novembre 2009, et aux dispositions communes à l'AFG, à l'AFIC et à l'ASPIIM sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion, homologuées par l'AMF en qualité de règles professionnelles publiées le 23/11/2010 et applicables depuis le 1er janvier 2011.

La présente politique a été élaborée aussi sur la base de la Directive 2014/91/EU dite Directive OPCVM V du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions.

Au sein de PREVAAL Finance, la politique de rémunération est déterminée par la Direction de la société de gestion, en accord avec son actionnaire dans l'exercice de sa mission de surveillance. A cet effet, la Direction de PREVAAL Finance :

- Définit la politique de rémunération, y compris variable ;
- Supervise l'établissement et la mise en œuvre de la politique de rémunération (évaluations, octroi de la part variable...);
- Participe à la revue régulière (annuelle) de la politique de rémunération.

La politique de rémunération vise à soutenir le développement de la société dans le respect des cadres réglementaires et en s'inscrivant dans les bonnes pratiques. Elle a aussi pour but de réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les collaborateurs et les investisseurs.

2. Périmètre concerné

La politique mise en place et appliquée par la Direction s'applique à tous les collaborateurs de PREVAAL Finance avec certaines spécificités (Cf. point spécifique en 3.4) pour les collaborateurs identifiés en tant que « Personnel identifié ». La détermination du « Personnel Identifié » s'effectue sur la base des critères définis dans « les Guidelines de l'ESMA » et le Guide publié par l'AMF à destination des sociétés de gestion « Directive OPCVM V ».

3. Description du processus

3.1. Prise en compte des risques dans la définition de la politique

La politique mise en place permet d'encadrer les risques relatifs aux rémunérations des collaborateurs dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques de la société.

La politique est basée sur des principes permettant de prévenir les risques pour la société et ses clients. En effet, l'enveloppe consacrée à l'ensemble des rémunérations variables des collaborateurs est définie en fonction du résultat global de la société.

Ainsi la politique prévoit la possibilité :

- De réduire significativement ou d'annuler l'enveloppe des rémunérations variables attribuées au titre de l'exercice durant lequel elle constaterait des pertes ;
- Qu'une part substantielle de la rémunération variable peut être reportée à une période plus appropriée.

3.2. Principes généraux de la politique

La politique de rémunération de la société prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

Il est interdit aux personnes concernées de recourir à une stratégie individuelle de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilité qui limiterait les objectifs poursuivis par la politique de rémunération. Les bonus garantis sont interdits, sauf éventuellement à l'embauche du professionnel et dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

La rémunération variable ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération. La rémunération variable reflète la performance vis-à-vis des objectifs fixés, elle est établie sur la base d'une évaluation combinée de la performance individuelle du collaborateur, de son unité opérationnelle et du résultat d'ensemble de la société.

3.3. Composition de la rémunération variable

La rémunération variable est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs. Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société de gestion.

La société de gestion contrôle les éléments de rémunération individuelle tant dans leur définition que dans les processus inhérents à leur fixation. La performance individuelle est ainsi appréciée selon différents critères, quantitatifs et qualitatifs, financiers et non financiers. L'analyse multicritère, tant qualitative que quantitative, ainsi réalisée par les managés est le fondement de la détermination des rémunérations variables individuelles.

PREVAAL Finance insiste sur la place des critères qualitatifs dans les supports d'évaluation.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution de la rémunération variable dépendent de la nature de la fonction exercée :

- Fonctions de Direction et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs usuels :

Près de 40 % de ce variable dépendra de la réalisation d'un résultat d'exploitation de la SGP, au minimum égal au résultat d'exploitation prévisionnel du budget validé par le Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice pour lequel la prime va être calculée.

- Performances relatives aux indices de référence des principaux fonds de PREVAAL Finance sur 12 mois ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères qualitatifs usuels :

Réalisation d'objectifs stratégiques :

- Aptitudes au management du Président et du Directeur Général ;
- Développement et maintien d'outils de gestion ;
- Satisfaction des investisseurs ;
- Satisfaction des collaborateurs ;
- Qualité du dispositif de contrôle global ;
- Respect des limites de risque ;
- Pour les gérants de portefeuilles, travail en équipe et coopération avec les autres collaborateurs, la Direction et la fonction de contrôle ;
- Observation des procédures et des règles internes, en particulier concernant les risques (financiers, opérationnels et non-conformité) ainsi que de la déontologie ;
- Innovation produit ;
- Contribution à l'engagement commercial.

- Fonctions commerciales

Critères quantitatifs usuels :

- Collecte nette ;
- Partage de l'information ;
- Amélioration et/ou maintien de la qualité de service.

Critères qualitatifs usuels :

Respect des règles internes en matière de prévention et de gestion des risques (Risques/Conformité) :

- Observation des procédures et des règles internes, en particulier concernant la commercialisation ;
- Satisfaction des investisseurs ;
- Créativité ;
- Motivation ;
- Implication dans l'observatoire de la concurrence.

- Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle et de middle office, l'évaluation de la performance et les attributions de la rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activité qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, amélioration des outils et systèmes etc.) ;
- La rémunération variable dépendra majoritairement des encours levés auprès de la clientèle, hors membres du Groupe B2V, afin d'accentuer l'orientation client de la SGP.

- Spécificités pour le « Personnel identifié »

PREVAAL Finance a procédé à l'identification de son personnel identifié (Cf. Annexe 2) qui comprend l'ensemble des collaborateurs de PREVAAL Finance exerçant un pouvoir de décision sur la gestion de la société ou sur les fonds gérés et susceptible, par conséquent, d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

PREVAAL Finance a mis en place des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts, notamment la mise en place, pour la rémunération variable du personnel identifié, d'un seuil maximum de 100 000 K€ et de 51 % du salaire fixe.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au personnel identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

La rémunération variable est allouée sous la forme d'un montant payé comptant et, le cas échéant, d'une rémunération variable différée. L'éventuelle rémunération variable différée est versée en trois tiers et à trois échéances, soit au 1er trimestre de l'année N+2, année N+3, année N+4. Pour percevoir sa rémunération variable différée, le collaborateur doit être présent et hors préavis au sein de la société de gestion aux dates de versement. La rémunération variable récompense la performance de l'année du collaborateur mais est aussi un élément de fidélisation des salariés contribuant à la performance de la société de gestion sur le long terme. En complément, des clauses de malus et d'indexation s'appliquent également pour assurer l'alignement des intérêts à long terme, des investisseurs, de la société de gestion et des collaborateurs.

3.4.Modalités de versement de la part variable

Le mode de versement de la rémunération variable des salariés diffère en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Le « Personnel Identifié » est potentiellement soumis à rémunération variable différée dès lors qu'un niveau de rémunération variable, fixé par la société de gestion et revu éventuellement chaque année, est franchi. Ce n'est pas le cas des collaborateurs non identifiés à l'exception de ceux dont la rémunération variable est comparable à celles du « Personnel Identifié » soumis à paiement différé qui seront soumis alors aux mêmes modalités de versement que le « Personnel Identifié » concerné (différé, indexation, malus).

3.5.Revue de la politique et contrôle de son application

Au regard de la taille de PREVAAL Finance et en l'absence de complexité des instruments financiers traités et des stratégies utilisées, il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place un comité de rémunération dédié.

La politique de rémunération est donc revue annuellement par la Direction.

Les principes généraux de la politique modifiée le cas échéant seront communiqués à l'ensemble des collaborateurs concernés.

Le RCCI veille à la correcte application de la présente politique lors de la détermination de l'enveloppe globale des rémunérations variables, ainsi que lors de la détermination de la part attribuée à chacun des collaborateurs.

La politique de rémunération est tenue à disposition de l'AMF.

De plus, chaque année, la Direction de PREVAAL Finance établit la liste du « Personnel Identifié » et la soumet pour validation au Conseil d'administration.

Le montant de la rémunération fixe totale des salariés de Prevaal Finance au titre de 2023 s'élève à 932 800 euros, celui de la rémunération variable totale à 157 000 euros.

Une plus grande granularité de ces données ne se justifie pas au vu de la taille de l'entreprise et du faible nombre de ses salariés.

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PREVAAL FINANCE

18 Avenue d'Alsace

92400 Courbevoie

e-mail : contact@prevaalfinance.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Prevaal Aggregate Obligations

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Prevaal Aggregate Obligations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Prevaal Aggregate Obligations constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que notre rapport sur les comptes annuels n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai prescrit par l'article 411-37 du Règlement général de l'AMF, les informations et les éléments nécessaires à son établissement ne nous ayant pas été communiqués dans le délai prévu par ce même article.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

**YOUSSEF
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF
BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,
c=FR, o=EY et ASSOCIES,
ou=0002 817723687,
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2024.05.21 19:02:03 +02'00'

Youssef Boujanoui

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 185 787 972,60	1 026 011 498,78
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	1 185 787 972,60	920 302 902,36
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 185 787 972,60	920 302 902,36
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		104 961 106,42
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		104 961 106,42
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		747 490,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		747 490,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		578 048,20
Opérations de change à terme de devises		
Autres		578 048,20
COMPTES FINANCIERS	33 499 224,89	150 077,78
Liquidités	33 499 224,89	150 077,78
TOTAL DE L'ACTIF	1 219 287 197,49	1 026 739 624,76

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 222 958 422,42	1 023 015 290,03
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-28 285 676,62	-13 020 517,19
Résultat de l'exercice (a,b)	24 266 716,18	15 601 078,04
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 218 939 461,98	1 025 595 850,88
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		747 490,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		747 490,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		747 490,00
Autres opérations		
DETTES	347 735,51	390 932,83
Opérations de change à terme de devises		
Autres	347 735,51	390 932,83
COMPTES FINANCIERS		5 351,05
Concours bancaires courants		5 351,05
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	1 219 287 197,49	1 026 739 624,76

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0323		13 664 300,00
EURO BOBL 0323		17 362 500,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	405 830,23	1 305,36
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	23 793 655,67	17 084 947,90
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	24 199 485,90	17 086 253,26
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	22 009,93	54 980,74
Autres charges financières		
TOTAL (2)	22 009,93	54 980,74
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	24 177 475,97	17 031 272,52
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 249 344,24	1 301 393,77
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	22 928 131,73	15 729 878,75
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 338 584,45	-128 800,71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	24 266 716,18	15 601 078,04

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de gestion, le Fonds pourra avoir recours à des dépôts notamment en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie et de tirer parti d'opportunités de marché. Ce type d'instruments sera néanmoins utilisé de manière accessoire.

Le Fonds se réserve la possibilité d'utiliser les dépôts dans la limite de 10% de son actif net auprès d'un même établissement de crédit. La durée des dépôts ne peut pas être supérieure à un an.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	0,30 % TTC maximum *
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Frais de gestion financière	Actif net	0,25 % TTC maximum
Frais de gestion administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,03 % TTC maximum

*Hors commission de surperformance éventuelle des fonds cibles.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Les droits de garde, les frais de changes, de tenue des registres, comptes émetteurs, de traitements des souscriptions et des rachats sont pris en charge par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPCVM majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 025 595 850,88	1 138 210 388,27
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	120 145 012,91	
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-16 782 566,86	-13 066 663,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 752 148,23	1 578 541,05
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-32 368 615,47	-35 668 709,02
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 278 470,00	21 710 070,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-773 080,00	-1 715 120,00
Frais de transactions	-5 004,00	-15 929,45
Différences de change	47 858,63	589 944,24
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	94 868 745,93	-100 800 039,56
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-17 518 668,51</i>	<i>-112 387 414,44</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>112 387 414,44</i>	<i>11 587 374,88</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-747 490,00	-956 510,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		<i>747 490,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-747 490,00</i>	<i>-1 704 000,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	22 928 131,73	15 729 878,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 218 939 461,98	1 025 595 850,88

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 097 615 233,11	90,05
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	88 172 739,49	7,23
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	1 185 787 972,60	97,28
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	1 097 615 233,11	90,05			88 172 739,49	7,23		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							33 499 224,89	2,75
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	2 305 281,49	0,19	36 169 154,13	2,97	227 909 914,23	18,70	200 142 167,17	16,42	719 261 455,58	59,01
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	33 499 224,89	2,75								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	4 347,09							
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	347 735,51
TOTAL DES DETTES		347 735,51
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-347 735,51

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	3 047,000	120 145 012,91
Parts rachetées durant l'exercice	-424,386	-16 782 566,86
Solde net des souscriptions/rachats	2 622,614	103 362 446,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	29 332,950	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 249 344,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	24 266 716,18	15 601 078,04
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	24 266 716,18	15 601 078,04

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	24 266 716,18	15 601 078,04
Total	24 266 716,18	15 601 078,04

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-28 285 676,62	-13 020 517,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-28 285 676,62	-13 020 517,19

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-28 285 676,62	-13 020 517,19
Total	-28 285 676,62	-13 020 517,19

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	1 193 559 553,2 3	1 143 965 499,16	1 138 210 388,27	1 025 595 850,88	1 218 939 461,98
Nombre de titres	28 626,336	27 054,336	27 043,336	26 710,336	29 332,950
Valeur liquidative unitaire	41 694,45	42 283,99	42 088,38	38 396,96	41 555,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	186,94	-202,51	-80,11	-487,47	-964,29
Capitalisation unitaire sur résultat	560,78	492,59	494,28	584,08	827,28

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 1.301% 25-09-49	EUR	10 000 000	8 683 596,45	0,71
ALLIANZ SE 2.121% 08-07-50	EUR	10 000 000	8 928 231,97	0,73
ALLIANZ SE 2.241% 07-07-45	EUR	15 000 000	14 736 394,67	1,21
ALLIANZ SE 4.252% 05-07-52	EUR	5 000 000	5 068 669,13	0,42
ALLIANZ SE 4.597% 07-09-38	EUR	5 000 000	5 204 654,64	0,42
ALLIANZ SE 5.824% 25-07-53	EUR	11 000 000	12 346 986,97	1,02
BOSCH GMBH ROBERT 4.0% 02-06-35	EUR	6 000 000	6 513 703,61	0,53
DEUTSCHE BOERSE 1.25% 16-06-47	EUR	10 000 000	9 139 147,54	0,75
HANNOVER RUCKVERSICHERUNGS AKTIENGESELLS 1.125% 09-10-39	EUR	11 400 000	9 742 992,25	0,80
MUNICH RE 1.0% 26-05-42	EUR	5 000 000	3 986 202,87	0,33
TALANX AG 2.25% 05-12-47	EUR	11 000 000	10 294 985,66	0,84
TOTAL ALLEMAGNE			94 645 565,76	7,76
AUTRICHE				
UNIQA VERSICHERUNGEN AG 3.25% 09-10-35	EUR	4 000 000	3 890 126,45	0,32
TOTAL AUTRICHE			3 890 126,45	0,32
BELGIQUE				
AGEAS NV EX FORTIS 3.25% 02-07-49	EUR	10 000 000	9 518 625,96	0,79
AGSBB 3 1/2 06/30/47	EUR	9 800 000	9 609 561,63	0,78
CRELAN 5.75% 26-01-28 EMTN	EUR	5 000 000	5 513 758,56	0,45
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 1.375% 14-01-26	EUR	5 000 000	4 878 428,08	0,40
EUROPEAN UNION 2.5% 04-10-52	EUR	20 000 000	17 875 516,94	1,46
EUROPEAN UNION 3.375% 04-10-38	EUR	12 500 000	13 419 826,49	1,11
KBC GROUPE 4.375% EMTN	EUR	10 000 000	10 703 446,99	0,88
PROXIMUS 4.125% 17-11-33 EMTN	EUR	1 000 000	1 073 357,13	0,09
TOTAL BELGIQUE			72 592 521,78	5,96
DANEMARK				
SYDBANK AS 0.5% 10-11-26	EUR	11 000 000	10 327 984,75	0,85
TOTAL DANEMARK			10 327 984,75	0,85
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 0.1% 26-01-25	EUR	10 000 000	9 985 319,86	0,82
BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26	EUR	10 000 000	9 731 646,58	0,80
BBVA E3R+1.0% 26-11-25	EUR	10 000 000	10 183 186,67	0,83
TELEFONICA EMISIONES SAU 4.183% 21-11-33	EUR	4 500 000	4 753 572,54	0,39
TOTAL ESPAGNE			34 653 725,65	2,84
ETATS-UNIS				
ACE INA 0.875% 15-06-27	EUR	6 089 000	5 735 041,77	0,47
ATHENE GLOBAL FUNDING 0.366% 10-09-26	EUR	10 000 000	9 185 700,00	0,76
ATHENE GLOBAL FUNDING 0.625% 12-01-28	EUR	14 000 000	12 560 952,47	1,03
ATHENE GLOBAL FUNDING 1.125% 02-09-25	EUR	9 000 000	8 630 871,64	0,70
ATHENE GLOBAL FUNDING 1.241% 08-04-24	EUR	12 000 000	12 017 219,02	0,98
BK AMERICA E3R+1.0% 22-09-26	EUR	15 000 000	15 096 280,00	1,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BK AMERICA E3R+1.0% 24-08-25	EUR	15 000 000	15 149 150,00	1,24
CITIGROUP 1.25% 06-07-26 EMTN	EUR	15 000 000	14 538 550,41	1,20
GOLD SACH GR E3R+1.0% 07-02-25	EUR	12 000 000	12 104 784,00	0,99
GOLD SACH GR E3R+1.0% 19-03-26	EUR	18 000 000	18 136 080,00	1,49
GOLD SACH GR E3R+1.0% 23-09-27	EUR	15 000 000	15 087 988,33	1,23
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.625% 06-02-31	EUR	5 000 000	5 329 691,44	0,44
JPM CHASE 1.09% 11-03-27 EMTN	EUR	7 000 000	6 717 829,04	0,55
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 3.75% 05-12-30	EUR	9 500 000	9 794 749,96	0,81
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 3.75% 07-12-31	EUR	7 700 000	7 941 097,73	0,65
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 1.342% 23-10-26	EUR	7 820 000	7 530 073,50	0,62
PROCTER G 4.875% 05/27	EUR	5 000 000	5 484 663,11	0,45
VERIZON COMMUNICATION 4.25% 31-10-30	EUR	5 000 000	5 344 608,47	0,44
WELLS FARGO AND 0.5% 26-04-24	EUR	5 000 000	4 963 238,11	0,41
WELLS FARGO AND 1.338% 04-05-25	EUR	10 000 000	9 991 200,00	0,82
TOTAL ETATS-UNIS			201 339 769,00	16,52
FINLANDE				
NORDEA BKP 4.375% 06-09-26	EUR	5 000 000	5 136 373,63	0,42
TOTAL FINLANDE			5 136 373,63	0,42
FRANCE				
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 01-10-25	EUR	8 500 000	8 004 577,50	0,65
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13-04-26	EUR	14 000 000	14 596 145,25	1,20
ARVAL SERVICE LEASE 4.75% 22-05-27	EUR	5 000 000	5 342 578,01	0,44
AXA 4.25% 10-03-43 EMTN	EUR	5 000 000	5 124 249,73	0,42
AXA 5.5% 11-07-43 EMTN	EUR	5 000 000	5 499 040,44	0,45
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.625% 19-11-27	EUR	12 000 000	10 816 361,31	0,89
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 16-06-32	EUR	5 000 000	5 053 828,69	0,42
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 26-01-28	EUR	15 000 000	15 789 498,29	1,29
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 4.375% 02-05-30	EUR	15 000 000	16 045 361,07	1,31
BNP PAR 0.5% 01-09-28	EUR	10 000 000	8 997 489,89	0,74
BNP PAR 2.125% 23-01-27 EMTN	EUR	10 000 000	9 923 156,16	0,81
BNP PAR 4.125% 26-09-32 EMTN	EUR	10 000 000	10 595 477,87	0,86
BOUYGUES 5.375% 30-06-42	EUR	10 000 000	12 193 074,32	1,00
BPCE 3.5% 25-01-28 EMTN	EUR	15 000 000	15 672 831,16	1,28
BPCE 5.125% 25-01-35 EMTN	EUR	5 000 000	5 392 004,79	0,44
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	5 000 000	5 468 690,30	0,45
CA 0.5% 21-09-29 EMTN	EUR	7 200 000	6 300 581,51	0,52
CA 1.0% 22-04-26 EMTN	EUR	10 500 000	10 206 625,12	0,83
CA 4.25% 11-07-29	EUR	15 000 000	15 802 157,38	1,30
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 3.125% 25-05-33	EUR	9 500 000	10 011 672,86	0,83
CAISSE FRANCAISE DE FIN LOC 3% 02/10/2028	EUR	10 000 000	10 167 429,51	0,83
CASA ASSURANCES 2.625% 29-01-48	EUR	5 000 000	4 782 825,68	0,40
CCR RE 2.875% 15-07-40	EUR	4 200 000	3 517 965,90	0,29
CIE DE FINANCEMENT FONCIER 3.625% 16-01-29	EUR	17 500 000	18 355 940,58	1,51
CNP ASSU 4.25% 05-06-45	EUR	9 900 000	10 134 605,11	0,83
CNP ASSU 4.5% 10-06-47	EUR	10 000 000	10 367 858,20	0,85

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CNP ASSURANCES 2.5% 30-06-51	EUR	8 500 000	7 543 394,90	0,62
COFACE 6.0% 22-09-32	EUR	5 000 000	5 432 176,23	0,45
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.875% 29-11-30	EUR	6 500 000	6 747 036,41	0,55
CREDIT LOGEMENT 1.081% 15-02-34	EUR	20 000 000	17 641 029,86	1,45
CREDIT LOGEMENT 1.35% 28-11-29	EUR	13 900 000	13 446 552,38	1,11
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.01% 28-01-26	EUR	10 000 000	9 377 131,51	0,77
CREDIT MUTUEL HOME LOAN SFH 0.625% 04-03-27	EUR	8 100 000	7 631 887,50	0,63
DEXIA MA FRN 02/25	EUR	2 500 000	2 415 270,49	0,20
ESSILORLUXOTTICA 0.25% 05-01-24	EUR	2 300 000	2 305 281,49	0,18
FRANCE 3.25% 25/05/2045	EUR	10 000 000	10 634 519,13	0,87
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-05-48	EUR	30 000 000	25 199 273,77	2,06
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-38	EUR	40 000 000	32 859 244,81	2,70
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 25-05-43	EUR	50 000 000	47 260 362,02	3,88
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.0% 25-05-54	EUR	10 000 000	10 001 736,89	0,82
IDF 0 5/8 04/23/27	EUR	9 700 000	9 127 355,73	0,75
LA POSTE 3.75% 12-06-30 EMTN	EUR	10 000 000	10 575 090,98	0,87
LEGRAND 3.5% 29-05-29	EUR	7 000 000	7 386 488,36	0,60
L OREAL S A 2.875% 19-05-28	EUR	2 000 000	2 048 656,78	0,17
L OREAL S A 3.375% 23-11-29	EUR	13 500 000	13 987 427,46	1,15
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 2.125% 21-06-52	EUR	5 500 000	4 312 768,80	0,35
ORANGE 3.625% 16-11-31 EMTN	EUR	5 000 000	5 252 220,49	0,44
RTE EDF TRANSPORT 3.75% 04-07-35	EUR	10 000 000	10 658 100,00	0,88
SANOFI 1.25% 06-04-29	EUR	4 200 000	3 952 093,39	0,32
SANOFI 1.375% 21-03-30 EMTN	EUR	7 000 000	6 551 472,70	0,53
SCOR 3.25% 05-06-47	EUR	9 300 000	9 045 320,77	0,74
SOCIETE NATLE SNCF 3.375% 25-05-33	EUR	11 500 000	12 190 142,14	1,00
STE ANONYME DE GEST DES STOCKS DE SEC 2.875% 07-09-32	EUR	14 000 000	14 012 237,76	1,15
STE ANONYME DE GEST DES STOCKS DE SEC 3.375% 29-06-30	EUR	7 000 000	7 370 027,46	0,61
SUEZ SACA 4.625% 03-11-28 EMTN	EUR	5 000 000	5 340 816,67	0,44
TOTAL FRANCE			574 467 143,51	47,13
IRLANDE				
ABBOTT IRELAND FINANCING DAC 0.375% 19-11-27	EUR	3 000 000	2 753 508,20	0,23
BK IRELAND GROUP 5.0% 04-07-31	EUR	6 000 000	6 561 090,00	0,54
ZURICH FINANCE IRELAND DESIGNATED 1.875% 17-09-50	EUR	10 000 000	8 781 077,87	0,72
TOTAL IRLANDE			18 095 676,07	1,49
ITALIE				
LEASYS 4.375% 07-12-24	EUR	10 335 000	10 392 436,34	0,85
TOTAL ITALIE			10 392 436,34	0,85
JAPON				
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 0.337% 08-06-27	EUR	12 000 000	11 198 272,79	0,92
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 3.273% 19-09-25	EUR	10 000 000	10 035 841,80	0,82
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP 0.303% 28-10-27	EUR	10 000 000	9 017 496,72	0,74
TOTAL JAPON			30 251 611,31	2,48

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
EUROCLEAR INVESTMENTS 1.375% 16-06-51	EUR	10 000 000	7 994 312,30	0,65
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 3.125% 15-10-31	EUR	10 000 000	10 121 806,01	0,83
PROLOGIS INTL FUND II 4.625% 21-02-35	EUR	10 000 000	10 840 210,96	0,89
TOTAL LUXEMBOURG			28 956 329,27	2,37
NOUVELLE-ZELANDE				
BNZ INTL FUNDING LTD LONDON 0.375% 14-09-24	EUR	9 000 000	8 796 260,66	0,72
TOTAL NOUVELLE-ZELANDE			8 796 260,66	0,72
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 5.5% 21-09-33 EMTN	EUR	2 500 000	2 658 721,04	0,22
BV FOR ZURICH INSURANCE 2.75% 19-02-49	EUR	5 000 000	4 814 169,52	0,39
DEME INV 3.5% 01-10-46 EMTN	EUR	7 125 000	7 093 144,63	0,58
EAD 0.875% 13-05-26 EMTN	EUR	7 800 000	7 540 596,72	0,62
ELM BV 3.375% 29-09-47	EUR	11 000 000	10 618 107,05	0,87
STEDIN HOLDING NV 2.375% 03-06-30	EUR	2 000 000	1 936 883,22	0,16
STELLANTIS NV 4.25% 16-06-31	EUR	6 000 000	6 375 570,98	0,52
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	3 500 000	3 825 825,42	0,32
TOTAL PAYS-BAS			44 863 018,58	3,68
ROYAUME-UNI				
NATL GRID 3.875% 16-01-29 EMTN	EUR	3 000 000	3 197 414,59	0,27
WESTPAC SECURITIES NZ 0.1% 13-07-27	EUR	12 000 000	10 768 084,92	0,88
TOTAL ROYAUME-UNI			13 965 499,51	1,15
SUEDE				
NORDEA BK PUBL 0.625% 18-08-31	EUR	15 000 000	13 839 323,36	1,13
VATTENFALL AB 3.75% 18-10-26	EUR	5 000 000	5 128 096,72	0,42
TOTAL SUEDE			18 967 420,08	1,55
SUISSE				
ZURCHER KANTONALBANK 2.02% 13-04-28	EUR	15 000 000	14 446 510,25	1,19
TOTAL SUISSE			14 446 510,25	1,19
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 185 787 972,60	97,28
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			1 185 787 972,60	97,28
Dettes			-347 735,51	-0,03
Comptes financiers			33 499 224,89	2,75
Actif net			1 218 939 461,98	100,00

Part PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS	EUR	29 332,950	41 555,29
---	------------	-------------------	------------------